

	
Laboratoire Bio Casamance Hôpital privé La Casamance 13400 Aubagne	<h2 style="text-align: center;">Convention de preuve</h2>

CONVENTION

En accord avec la norme NF EN ISO 15189, il est possible de transmettre les résultats d'analyses par voie électronique (fax, mail avec pièce jointe ou extranet par exemple). Toutefois, préalablement à toute transmission électronique, l'utilisation de ce type d'outil nécessite la mise en place d'un contrat (ou convention de preuve) entre l'émetteur et le destinataire.

Cette convention de preuve, établie entre le laboratoire et ses clients (patients ou médecins prescripteurs), permet de valider l'accord sur la transmission électronique de résultats (du laboratoire émetteur vers ses clients destinataires), et confère au document électronique le statut de document à valeur probante ⁽¹⁾

⁽¹⁾ L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier (article 1316-1 du Code Civil). L'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier (article 1316-3 du Code Civil).

Enregistrement de l'accord client

Validation de la convention

La transmission électronique peut être utilisée comme mode de communication des comptes rendus d'analyses à la place des rapports papier. Le rapport ainsi transmis sous cette forme fait foi.

A réception de votre accord, nous activerons ce mode de transmission. En attendant nous vous prions de prendre connaissance des limites de responsabilité de ce système ⁽²⁾. Pour cela, je consens :

* Nom, Prénom du patient :

**Nom, prénom, qualité du représentant légal* :

Date et signature du client (tuteur si patient mineur)

Selon l'exigence de management qu'impose la norme NF EN ISO 15189, le laboratoire s'engage à mettre en place et piloter l'organisation permettant les vérifications appropriées des processus relatifs aux moyens informatiques adoptés.

Les différentes dispositions de gestion de ces moyens informatiques ont pour but d'assurer la sécurisation des données et des traitements.

Le Laboratoire Bio Casamance :

valide la convention

Date, nom, prénom et signature du responsable

⁽²⁾ Limitation de responsabilité

- La transmission électronique de document implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de ce type de transmission (temps de réponse, risques d'interruption, risque d'utilisation frauduleuse de vos codes d'accès, absence de protection contre d'éventuels détournements, risque de contamination par d'éventuels virus,...)
- Nous attirons votre attention sur le caractère personnel de vos codes confidentiels ainsi que des informations et services auxquels ils donnent accès. En tant qu'utilisateur vous allez être amenés à voir ou consulter les documents confidentiels qui vous concernent. Aussi êtes-vous responsables de la gestion, de l'utilisation et de la conservation de vos codes.
- En conséquence, après la transmission des résultats, le laboratoire ne saurait être tenu responsable de tout éventuel dysfonctionnement à leur réception.